

SOCCER QUÉBEC

Cahier des charges SPORT-ÉTUDES

LA RESPONSABILITÉ COLLECTIVE EST GAGE DE RÉUSSITE.



**SOCCER
QUÉBEC**



Septembre 2025

Table des matières

1. La mission du Sport-études	3
2. Cheminement du joueur et de la joueuse	4
3. Standards Sport-études.....	6
3.1 Encadrement et services complémentaires.....	6
3.2 Installations et ratios	8
3.3 Admissibilité.....	9
4. Périodisation et planification	11
4.1 Paramètres pour la rentrée 2025.....	12
5. Engagements et rôles du Sport-études	13
5.1 Engagement et rôle de l'OSA.....	13
5.2 Engagement et rôle de Soccer Québec.....	16
Annexe 1.....	17
Projets pédagogiques particuliers de formation en SPORT-ÉTUDES.....	17
Annexe 2.....	18
Demande de dérogation	18
Annexe 3.....	19
Entente Sport-études / ARS avec Soccer Québec.....	19
Boîte à outils.....	22

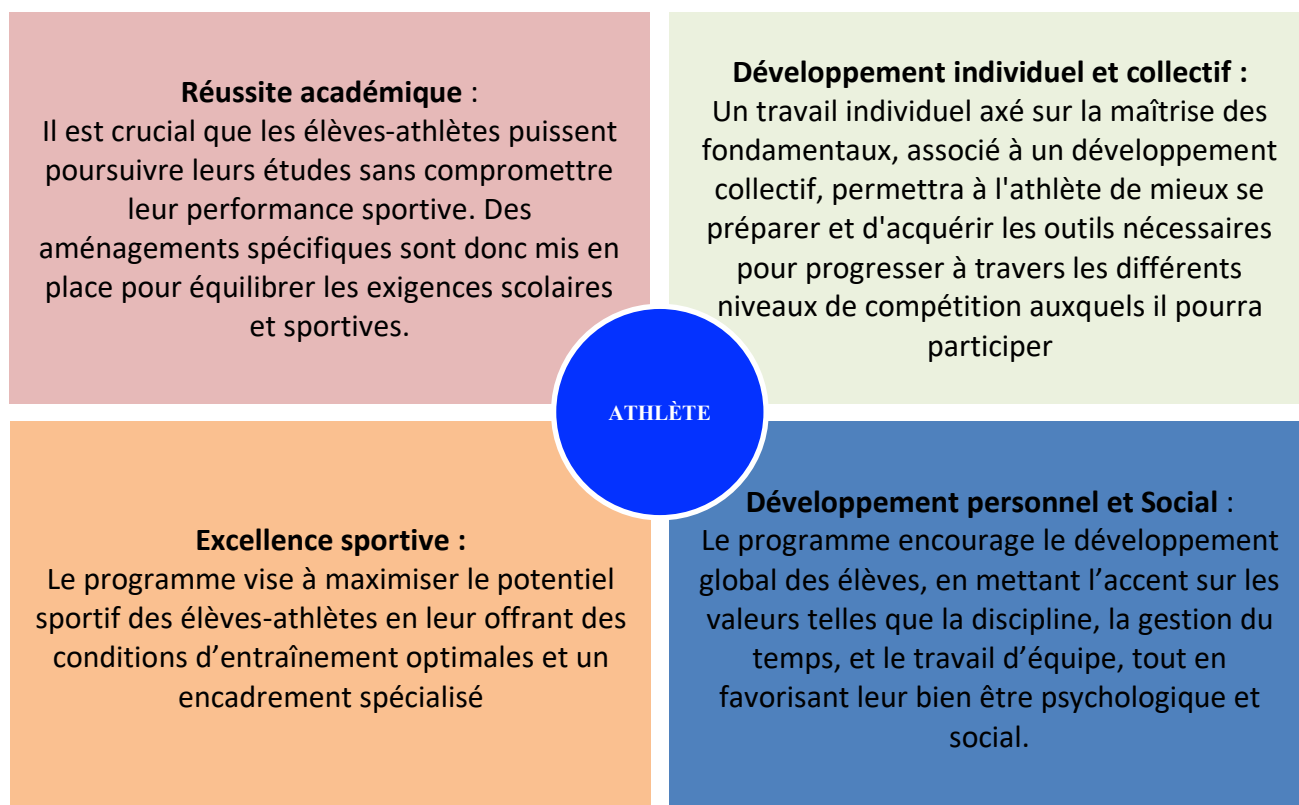
1. La mission du Sport-études

La raison d'être des programmes Sport-études est la conciliation des études et du sport en gardant la primauté sur la réussite scolaire. **Le bien-être de l'élève-athlète** doit primer pour assurer un développement intégral du jeune ou de la jeune qui désire atteindre son plus haut niveau selon son potentiel que ce soit dans le domaine scolaire ou sportif, en prenant en compte ses capacités et aspirations individuelles. Il s'agit d'un programme provincial.

Principes directeurs du Sport-études soccer

Pour Soccer Québec : Le Sport-études est un programme de développement individuel et collectif pour les élèves-athlètes identifiés qui souhaitent s'engager dans leur développement et bénéficier d'un encadrement qui permet d'atteindre un plus haut niveau. **La collaboration** de toutes les parties concernées est fondamentale pour l'intérêt de l'élève-athlète, de son développement, de son intégrité, de sa sécurité, de sa qualité de vie ainsi que dans la poursuite de ses objectifs scolaires et sportifs.

Nos 4 piliers du développement



2. Cheminement du joueur et de la joueuse

Dans le programme Sport-études, différents chemins sont proposés à l'athlète afin d'atteindre son potentiel. Le sport-études est un levier vers la performance et est un outil d'identification pour les programmes provinciaux

Avantages d'un programme Sport-études :

- Augmenter la visibilité des athlètes
- Éducateur.trice.s reconnus par Soccer Québec
- Possibilité de participer à un réseau compétition (Ex. Ligue Sport-études, RSEQ, matchs amicaux, etc.)
- Sec. 3-4-5 : groupes espoirs – groupes de développement
- Environnement se rapprochant d'un centre de formation professionnel
- Événements spéciaux (identification des talents)
- Harmonisation des activités clubs/ARS
- Athlètes reconnus "espoir" par le ministère de l'Éducation
- Possibilité de rassemblements

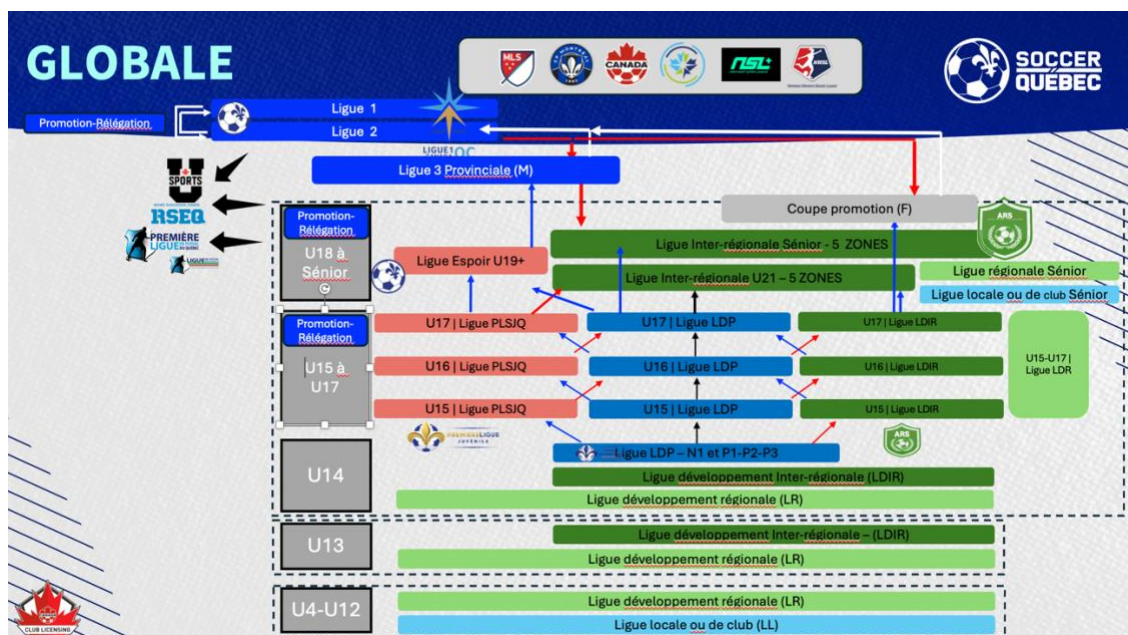
La ligue Sport-études provinciale

Soccer Québec met à la disposition des programmes Sport-études une ligue de développement qui vise à regrouper les athlètes de secondaire 4 et 5 dans un environnement de haut niveau et qui leur permet de mettre en pratique les apprentissages acquis pendant leurs années dans le programme. Des coûts supplémentaires sont associés à la ligue.

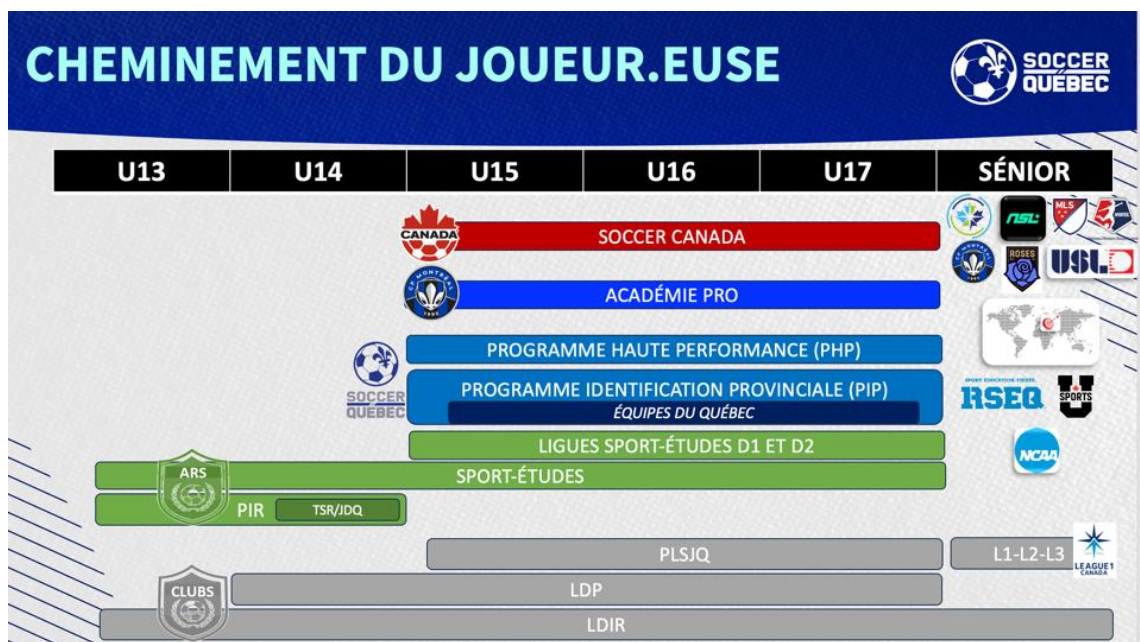
Deux types de compétitions seront disponibles pour les programmes Sport-études : la division 1 et la division 2. Le cahier des charges pour chacune de ces compétitions sont disponibles sur demande. Soccer Québec recommande que chaque programme inscrive une équipe dans la ligue.

Les programmes Sport-études peuvent aussi décider de ne pas participer à une ligue organisée, mais doivent obligatoirement participer à un minimum de 6 matchs amicaux durant la période permise. Des matchs futsal pourraient aussi être une belle alternative.

La pyramide des compétitions 2025+ et périodisation



Les programmes de haute performance au Québec



3. Standards Sport-études

3.1 Encadrement et services complémentaires

Informations générales	Formations et prérequis nécessaires pour les différents rôles dans l'encadrement des élèves-athlètes	
	Le/la DTR ou responsable SE doit être présent.e sur le terrain au moins 80% du temps.	
ENCADREMENT		
DTR ou responsable SE	- Licence B2 ou Diplôme B Concacaf ou Licence juvénile + ESP PNCE Développement (C) ou Théories 3-4-5 - PNCE : Compétition – <i>Introduction (A & B)</i> - Identité Tactique SQ	
Éducateur.trice	- Diplôme C Ou Licence C + ESP - Identité Tactique SQ	Prérequis obligatoire lorsque le/la DTR/responsable SE est absent.e - Licence B1 ou Diplôme B Concacaf formé ou Licence juvénile - Identité Tactique SQ
Éducateur.trice (Régions éloignées)	- Diplôme C en formation Ou Licence C + ESP - Identité Tactique SQ	Prérequis obligatoire lorsque le/la DTR/responsable SE est absent.e - Diplôme C Concacaf formé ou Licence juvénile ou Licence C + ESP - Identité Tactique SQ
Certifications obligatoires pour tous	- PNCE: Compétition – Introduction A & B - Respect & Sport: Leader d'activité - Prendre une tête d'avance - Plan d'urgence + La règle de 2 - Stage des entraîneur.e.s provincial ou autre formation continue offerte par Soccer Québec (sept 2025) - Antécédant judiciaires validés par l'ARS	
SERVICES COMPLÉMENTAIRES		
Spécifique : gardien.ne de but	Entraînement spécifique pour chaque gardien.ne Minimalement 1x semaine (Planifier minimalement 2X semaine pour 2026-2027)	
Développement physique	Le développement physique peut être intégré aux séances et complémentaire (hors terrain).	

	• <i>Un préparateur physique ou personne dûment certifiée¹ doit valider la planification</i> • <i>Avoir une routine de prévention de blessures (retour au jeu)</i>
Services périphériques	Recommandation notamment à l'intérieur des services périphériques offerts (CREM) • Les services professionnels (médecine, physiothérapie, kinésiologie, psychologie sportive ou préparation mentale, nutrition, thérapie sportive, massothérapie, etc.) • Les conférences à l'intention des élèves-athlètes • L'évaluation de la condition physique • La planification et la préparation physique • La préparation aux relations avec les médias et les commanditaires (dossiers de presse, portfolio et documents de commandites) • La formation des entraîneur.e.s et arbitres
Support	• Support administratif adéquat en fonction du volume d'athlètes • Contrôle des antécédents judiciaires pour tous les intervenant.e.s • Tous les intervenant.e.s sont affilié.e.s à Soccer Québec • Prises et transmission des présences via la plateforme XPS ou autre plateforme permettant le suivi • Surveillance avant et après la séance de tous les élèves-athlètes si les élèves doivent attendre sur place
Médical et science du sport	• Physiothérapeute ou thérapeute du sport au minimum 1 fois semaine (planifier minimalement 2x pour 2026-2027) • Minimum 1 éducateur.trice sur le terrain doit être en possession du brevet de secourisme général et RCR valide de la Croix-Rouge (niveau C) • Application du protocole « Commotion cérébrale » du Ministère • Existence et diffusion d'un plan d'urgence (PAU) <i>Préventif et curatif :</i> • Recommandation (en interne et/ou en externe) du suivi médical
Autres activités	• Analyse vidéo • Offre multisports tout au long de l'année, lors des périodes de transition ou autres activités considérées comme complémentaires.

¹ Personne dûment certifiée : Diplôme avancé en entraînement du PNCE, ancien programme PNCE niveaux 1 et 2, maîtrise en éducation physique, baccalauréat en kinésiologie, ou toute autre formation spécifique approuvée par Soccer Québec.

3.2 Installations et ratios

En tenant compte qu'il y a une obligation minimum de 3 à 5 activités de soccer par semaine et les contraintes suivantes : Âge Niveau Genre Calendrier Matches de ligue Sport-études			
RATIO Joueur.euse.s / éducateur.trice	22 joueur.euse.s (incluant les gardien.ne.s) au maximum par éducateur.trice par séance sur le terrain ; Si le programme n'a qu'une seule cohorte, la présence de deux adultes est obligatoire par site d'entraînement (raison de sécurité)		
Installations extérieures	Terrain à 11 en bon état (sécuritaire), naturel ou synthétique	Maximum 4 groupes (88 athlètes) par session d'entraînement par terrain	<u>Conditions d'entraînement minimales par semaine :</u> <i>Sec 1-2-3:</i> ½ terrain, 1 fois par semaine (minimum 30 minutes) <i>Sec 3-4-5:</i> ½ terrain, 2 fois par semaine (minimum 30 minutes)
Installations intérieures	Dans un stade intérieur de soccer Ou Gymnase double (+/- 30m par +/- 35m) avec au minimum deux buts	<i>Terrain intérieur soccer à 11</i> Maximum 4 groupes (88 athlètes) par session d'entraînement par terrain <i>Terrain intérieur soccer à 9 ou gymnases doubles</i> Maximum 2 groupes (44 athlètes) par session d'entraînement par terrain	<u>Conditions d'entraînement minimales par semaine :</u> <i>Sec 1-2-3 :</i> ½ terrain, 1 fois par semaine (minimum 30 minutes) <i>Sec 3-4-5 :</i> ½ terrain, 1 fois par semaine (minimum 30 minutes)

3.3 Admissibilité

Processus pour identifier les élèves-athlètes à 12 ans | Avant l'entrée en 6^e année (U11/U12) :

1. Critères académiques

- Il y a communication avec l'école pour connaître le dossier scolaire de l'élève-athlète.
- L'école doit divulguer son processus d'inscription et ses critères d'admission.
- L'élève-athlète doit être accepté au niveau scolaire **et** au niveau sportif pour être accepté au programme Sport-études.

2. Critères de l'AR : l'organisme sportif affilié (OSA)

- L'élève-athlète doit faire partie d'un club affilié à Soccer Québec.
- L'élève-athlète est engagé dans le cheminement vers le haut niveau:
 - L'élève-athlète participe aux activités d'identifications organisée par l'ARS;
 - L'élève-athlète doit participer au CDC offert par son club et prioriser ceux ou celles inscrits à 3-4 activités (incluant séances et matchs).
- L'élève-athlète doit avoir été identifié.e par l'ARS selon différents moments (moyens):
 - L'élève-athlète participe au processus d'identification PIR de son ARS, s'il.elle est invité.e;
 - Visites de club à l'entraînement;
 - Détections lors des compétitions;
 - Recommandations du DTC;
 - Journée d'identification Sport-études (évaluation sur le terrain);
 - Priorité aux joueurs et joueuses de l'ARS qui habitent sur le territoire;

Processus d'identification et/ou de maintien de l'athlète | Secondaire 2 à 5 :

1. Critères académiques

- Il y a communication avec l'école pour connaître le dossier scolaire de l'élève-athlète.
- L'école doit divulguer son processus d'inscription et ses critères d'admission.
- Un élève-athlète doit répondre aux exigences minimales académiques de l'école.

2. Critères de l'organisme sportif affilié (ARS)

- La direction technique régionale doit évaluer et valider la « sélection » de chaque athlète.
- Tout cas de dérogation sera demandé par le Directeur technique régional (DTR) et validé par Soccer Québec.
- L'élève-athlète doit faire partie d'un club affilié à Soccer Québec.
- L'élève-athlète doit respecter le contrat d'engagement auprès de son organisme affilié (ARS)
- L'élève-athlète est engagé dans le cheminement vers **le haut niveau (vers le LDP ou PLSJQ)**:
 - Il.elle participe au processus d'identification PIR de son ARS;
 - Il.elle participe aux camps d'évaluation du plus haut niveau dans son club et doit jouer, s'il.elle est sélectionné.e (l'élève-athlète joue au plus haut niveau de compétition dans son club).
- L'élève-athlète doit jouer de façon permanente minimalement dans une Ligue de développement interrégionale (LDIR) ou dans le plus haut niveau de compétition offert au sein de son club.
- Si le niveau de compétition LDIR n'est pas offert, une période de transition de deux ans sera permise. L'ARS doit présenter un plan de développement de l'athlète expliquant comment, via son club, les critères d'éligibilité seront rencontrés d'ici les deux prochaines années.

4. Périodisation et planification

La communication entre les différentes parties est essentielle au bon fonctionnement.

Périodisation: Ayant la préoccupation du bien-être de l'athlète au cœur du programme, il s'agit de mettre des règles de base qui doivent être respectées concernant le niveau de la charge de travail. Il est important de considérer l'implication des clubs dans les activités scolaires, car il faut à tout prix éviter les blessures et le surentraînement.

- **Principes d'entraînement :**

- Respect de l'outil mis en place par Soccer Québec en fonction des priorités clubs/ARS.
- Un minimum de 3 semaines de repos consécutives et 1 autre semaine de repos durant l'année doit être à l'horaire (aucune activité terrain de type soccer ou futsal).

- **Principes Sport-études :**

- Les priorités de charge de travail doivent être établies à l'avance et respectées selon la périodisation officielle (*voir planification et périodisation dans la boîte d'outil*).
- Le plan de travail dans son ensemble doit respecter un minimum de 25 semaines par année. Il doit également y avoir des semaines de récupération/régénération en fonction de la charge de travail et les besoins académiques.
 - Sur ces 25 semaines, un minimum de 3 entraînements terrain par semaine est obligatoire;
 - Sur les 5 jours d'activités, lors de deux jours seulement, les activités peuvent être hors terrain de soccer (formation des éducateur.trice.s, formation d'arbitrage, théorie, préparation physique, etc.)
 - L'organisme sportif affilié doit offrir un minimum de 125 activités par année.
- Il faut établir une planification pour les services périphériques (périphériques/hors-terrain). Ces services doivent couvrir 6 à 8 activités pendant l'année SE.
 - **L'école peut accepter un allègement des journées de prise en charge si elle prend la responsabilité des élèves-athlètes pendant ce temps. Cette entente doit être signée et confirmée à Soccer Québec et la communication doit être acheminée et acceptée par le ministère.**
- La prise en charge des élèves-athlètes doit être journalière (lundi au vendredi).
- Mise en place d'un processus de communication avec les clubs afin de contrôler et de suivre la charge de travail des élèves-athlètes. Le document d'entente entre les clubs et l'ARS doit être signé.

4.1 Paramètres pour la rentrée 2025

Priorité Club : Rôle du Sport-Étude septembre à la mi-octobre et à partir de la fin mars
Gestion de la charge de travail de l'athlète Sport-études par l'ARS
L'ARS doit adapter sa planification avec un outil de gestion de programme (Ex. XPS). Sur les 5 activités 3 séances par semaine doivent avoir un RPE adapté (4)
Minimum une journée de repos par semaine (toutes activités confondues)
Priorités aux clubs, les programmes Sport-études doivent respecter les paramètres : • Lundi et vendredi : activité à faible impact (prévention de blessures, yoga, formation d'éducateur.trice (S2-S3 PNCE A et B) et d'arbitrage (district 1 et régionale), analyse vidéo, théories, profil du joueur.euse, analyse par poste, analyse tactique, multisports, etc.) • Mardi, mercredi et jeudi : entraînements terrain / 1 des 3 journées adaptées avec un RPE de 3 • Aucun voyage de plus de 3 jours doit être organisé par le SE à moins d'une dérogation signée du club ou activité Soccer Québec • Aucune activité de fin de semaine à moins d'une dérogation du club ou événement Soccer Québec • Donner une priorité aux activités : PHP-PIP-PIR-CFMTL-Roses MTL

Rôle du Sport-études mi-octobre à la fin mars
Gestion de la charge de travail de l'athlète Sport-étude par l'OSA
Respect de la périodisation
L'ARS peut s'entraîner 5 fois semaine, mais doit adapter sa séance du vendredi avec un RPE 3
Minimum une journée de repos par semaine (toutes activités confondues)
Priorités Sport-études, les clubs doivent respecter les paramètres : • Lundi au jeudi : entraînement Sport-études • Vendredi : activité à faible impact en SE et adaptée avec un RPE 3

Priorité Sport-Étude : Rôle du Club mi-octobre à la fin mars
• Le JOUEUR.EUSE peut s'entraîner en club maximum 2 fois par semaine • Deux activités par semaine entre le vendredi, le samedi et le dimanche • Le club doit avertir un mois d'avance pour toute activité prévue qui entraînerait une absence des athlètes de plus de 5 jours. • Donner une priorité aux activités : PHP-PIP-PIR-Clubs professionnels

5. Engagements et rôles du Sport-études

5.1 Engagement et rôle de l'OSA

Gestion technique et administrative

- L'organisme sportif affilié (OSA soit l'ARS), sous la responsabilité de Soccer Québec, doit :
 - Avoir l'élève-athlète au centre de la prise de décisions;
 - Prendre en charge au minimum 125 séances terrain et un minimum de 25 semaines d'encadrement
 - Gérer l'encadrement sportif de l'élève-athlète au quotidien, qui comprend trois heures consécutives entre 7 h et 17 h (du lundi au vendredi) :
 - Planifier, tout au long du calendrier scolaire et, minimalement, jusqu'à la première semaine de juin.
 - L'encadrement sportif : Il constitue l'ensemble des activités liées à la pratique sportive et prescrites par la Fédération sportive reconnue, comprenant notamment :
 - L'entraînement spécifique au sport, en salle de musculation et en multisports
 - Les cours théoriques liés au volet sportif
 - La formation d'éducateur.trice et d'arbitrage
 - La préparation physique
 - Les séances de régénération
 - L'entretien de l'équipement sportif
 - La supervision par des outils multimédias
 - Les déplacements occasionnés pour l'entraînement
 - Toute autre activité liée à l'entraînement sportif dans un Programme SE
 - Collaborer avec les clubs afin de gérer la périodisation des élèves-athlètes :
 - Fréquence d'entraînements et échelle d'effort perçu (RPE)
 - Identification de joueurs et joueuses
 - Nombre de compétition durant l'année scolaire (matches, tournois, festivals, etc.)
 - Charge de travail
- L'ARS doit, pour approbation par Soccer Québec, au plus tard le 15 septembre de chaque année :
 - Faire la lecture du cahier des charges;
 - Signer l'entente entre Soccer Québec, l'ARS et l'école (annexe 2 – boîte à outils);
 - Le contrat d'entente entre l'ARS et les clubs de sa région concernant la périodisation **(boîte à outils)**;
 - La liste du personnel affecté au programme Sport-études de la prochaine année (liste à jour et complète). Le personnel doit être affilié à Soccer Québec;

- La liste des élèves-athlètes par école d'appartenance et informations complémentaires;
- L'horaire et la planification détaillée (macrocycle et microcycle) en tenant compte du réseau de compétition.
- L'ARS doit remplir le document informatisé envoyé par Soccer Québec afin de colliger et uniformiser l'ensemble de ces demandes. Les informations seront compilées.
- L'ARS devra obligatoirement informer Soccer Québec via courriel de toute modification survenant au niveau du personnel, des élèves-athlètes et de l'horaire. Toutes les mises à jour devront être faites avec l'outil de gestion de programme (Ex. XPS), l'attestation (annexe) du respect des paramètres du cahiers des charges ou tout autre document de Soccer Québec.
- L'ARS doit respecter les modalités et les critères prévus au cahier des charges.
- L'ARS doit utiliser le bulletin spécifique de Soccer Québec via la plateforme XPS et le faire parvenir aux élèves-athlètes et à leurs parents.
- L'ARS doit vérifier les antécédents judiciaires des personnes appelées à intervenir auprès des élèves-athlètes (entraîneurs, entraîneurs adjoints, bénévoles, intervenants, administrateurs, etc.) selon la Politique en matière de protection de l'intégrité de la Fédération sportive reconnue.
- L'ARS doit réaliser toutes les tâches organisationnelles liées à la ligue Sport-études provinciale.
- Les régions éloignées peuvent demander des dérogations selon certains points précis du cahier des charges
- Les élèves-athlètes participant.e.s au programme Sport-études doivent être enregistré.e.s en bonne et due forme sur la plateforme XPS (ou logiciel exigé par Soccer Québec). Leurs comptes comprennent les informations suivantes :
 - École
 - Sport
 - Niveau scolaire
 - Code permanent
 - Nom, Prénom
 - Numéro d'identification Soccer Québec (# de passeport)
 - Niveau de compétition en début d'année : PLJSQ-LDP (selon les dérogations des régions éloignées)
 - Courriel

Les élèves-athlètes du programme Sport-études doivent être, lors des heures de prise en charge, sous la responsabilité des organismes sportifs affiliés (ARS) et ce, tout au long de l'année scolaire jusqu'à la 1^{ère} semaine de juin.

****UN CLUB ET UNE RÉGION PEUVENT S'ENTENDRE SUR DES MODALITÉS PARTICULIÈRES EN PRENANT EN CONSIDÉRATION LE CONTEXTE DE LA RÉGION ET AVEC L'APPROBATION DE SOCCER QUÉBEC.**

Gestion académique

- Bulletin scolaire école : L'école transmettra une évaluation « Succès » ou « Échec » lors de la transmission du bulletin au ministère en juin. Cette évaluation sommative portera sur les évaluations sportives effectuées par l'organisme sportif affilié en cours d'année scolaire.
- Bilan sportif ARS : La production du bilan de l'évolution du développement sportif de l'élève-athlète doit être constitué des composantes suivantes :
 - Le résultat envoyé à l'école du bulletin : succès-échec. (voir annexe quand un élève est expulsé du programme);
 - Une grille d'évaluation permettant de faire un état de situation concernant le comportement, la progression et l'évaluation sportive des élèves-athlètes;
 - Une transmission aux parents et à l'École Sport-études reconnue d'un bilan de l'évolution du développement sportif de l'élève-athlète à chaque étape scolaire;
 - Une rencontre individuelle avec les parents, au moins une fois dans l'année, pour faire un état de situation concernant le comportement, la progression et l'évaluation sportive des élèves-athlètes.
- Les programmes ont la responsabilité de mettre en place un plan d'action et de suivi pour faire face aux élèves-athlètes qui ne respectent pas les exigences du programme (rencontre avec l'école, le parent, émission d'un rapport, émission d'un avertissement, etc.) La procédure doit être claire et connue de tous. Il faut l'inclure dans le contrat de l'élève-athlète.
- Les programmes doivent mettre en place un processus de communication avec les écoles afin d'améliorer la gestion quotidienne de l'élève-athlète. (Ex. : absence via la plateforme XPS ou autre système, examens, activité sportive, etc.).
- Les programmes doivent planifier une rencontre de parents en début d'année (objectifs, cadre, attentes, etc.)
- Les programmes doivent remettre de la documentation en début d'année scolaire aux élèves-athlètes et à leurs parents. Cette documentation doit comprendre :
 - Un code de vie;
 - Un contrat de l'athlète indiquant les priorités de la périodisation (boîte à outils);
 - Une présentation des valeurs et de la philosophie du programme.
- Les programmes doivent avoir un système d'encadrement et un document permettant le suivi comportemental.

Exemple :

- ⊖ 2^e bilans négatifs = plan d'action
- ⊖ 3^e bilan négatif = Retrait du programme pour l'année suivante

5.2 Engagement et rôle de Soccer Québec

Soccer Québec pourra procéder au contrôle et à l'évaluation des programmes SPORT-ÉTUDES sur la base d'une visite (annoncée ou non annoncée). La visite peut être faite par une personne désignée par Soccer Québec.

Les athlètes du programme Sport-études ne peuvent pas participer à des compétitions organisées par le réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ). Soccer Québec peut, sous demande de dérogation, autoriser un OSA à participer à une compétition organisée par le RSEQ. Une explication exhaustive de l'ARS doit être présentée à Soccer Québec informant la motivation d'intégrer une ligue organisée par le RSEQ. Seules les activités sanctionnées sont permises.

Soccer Québec s'engage à :

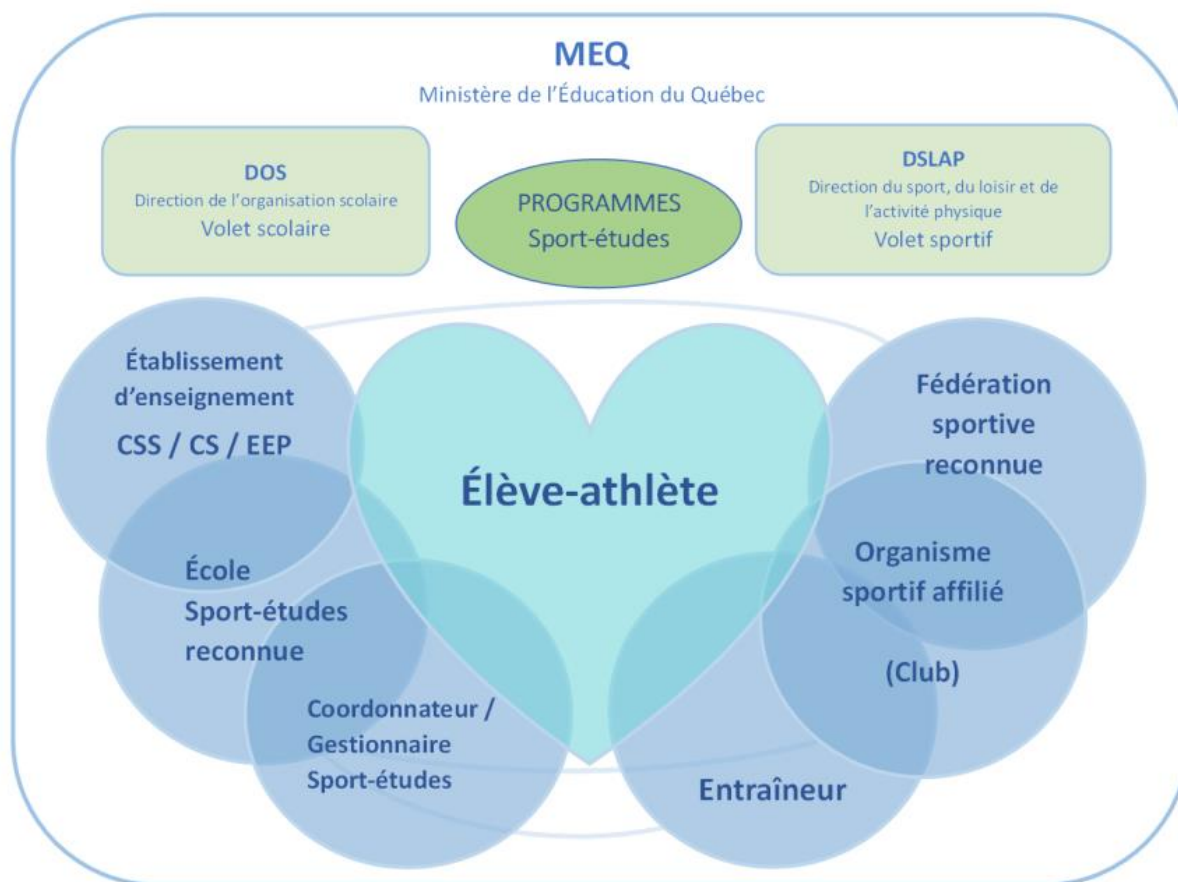
- Offrir de la formation continue;
- Planifier et animer des rencontres :
 - Avec les entraîneurs de ARS et ce, au moins deux fois par année pour assurer une bonne gestion;
- Mettre en place l'identité tactique provinciale et un curriculum de formation sur le terrain et à l'extérieur du terrain;
- Visiter tous les programmes Sport-études reconnus par le MEQ (minimum une visite par deux ans);
- Approuver la planification annuelle de l'encadrement sportif et des autres activités liées au Programme SE, fournie par l'ARS et émettre des recommandations;
- Offrir un réseau de compétition significatif de niveau provincial;
- Envoyer la planification des activités provinciales dès le début de l'année scolaire aux différents organismes sportifs affiliés;
- Accompagner les différents programmes Sport-études afin d'offrir un encadrement de haut niveau;
- Établir les paramètres de la périodisation;
- Mettre à disposition dans la collectivité des ressources en matière de services sportifs;
- Reconnaître l'importance d'un cadre sain et sécuritaire pour la pratique du loisir et du sport.

En tout temps, Soccer Québec se réserve le droit d'intervenir dans les programmes Sport-études si une situation critique arrive et/ou un non-respect du protocole. L'objectif est d'accompagner nos partenaires afin qu'il réalise leur mission.

Annexe 1

Projets pédagogiques particuliers de formation en SPORT-ÉTUDES

La structure du système Sport-études



Annexe 2

Demande de dérogation

La demande de dérogation doit être envoyée à Soccer Québec à l'adresse courriel suivante : sport-etudes@soccerquebec.org

NOM DE L'ARS	
Adresse (numéro, rue, ville, province, code postal)	
Représentée par (nom de la personne responsable)	
Adresse courriel	Téléphone
DEMANDE	
Nature de la demande	
Durée de la demande	
Raison de la demande	
Plan de rétablissement	
Demande déposée le	Par
Section réservée à l'usage de Soccer Québec	
<u>Demande</u>	
Acceptée ☐	
Refusée ☐	
<u>Condition de l'acceptation ou raisons du refus</u>	
Décision prise le	Par

Annexe 3

Entente Sport-études / ARS avec Soccer Québec

Veuillez remplir cette section à la suite de la lecture complète du cahier de charges.

L'ORGANISME SPORTIF AFFILIÉ (ARS)		
Adresse (numéro, rue, ville, province, code postal)		
Représenté(e) par (DTR)		
Adresse courriel		Téléphone
Dûment autorisé(e) en vertu d'une résolution		Numéro
		Adopté le
Organisme à but non lucratif (OBNL) dont le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) est le		
NOM DU RESPONSABLE SE		
Numéro PNCE		
Adresse courriel		Téléphone

Mission et Rôle du SE

- Nous avons lu et respectons *la mission et le rôle du Sport-études*. ☐

Compétition

- Je désire participer à la ligue sport excellence sport-études D1 masculine. ☐

Commentaires

--

- Je désire participer à la ligue sport excellence sport-études D1 féminine. ☐

Commentaires

--

- Je désire participer à la ligue sport excellence sport-études D2 masculine. ☐

Commentaires (et nombre d'équipe)

--

- Je désire participer à la ligue sport excellence sport-études D2 féminine. ☐

Commentaires (et nombre d'équipe)

--

Standards Sport-études

- Nous avons lu et respectons l'encadrement proposée par Soccer Québec ☐

Insérer le noms de vos éducateurs.trices ainsi que leurs licences (passeport-diplôme-numéro PNCE)

Au besoin remplir le plan d'action pour formaliser l'éducateur.trice dans la boîte d'outil

- Nous avons lu et respectons les normes d'installations exigées par Soccer Québec. ☐

Insérer une description de vos installations. (ajouter l'adresse)

- Nous avons lu et respectons les ratios exigés par Soccer Québec. ☐ *Insérer vos différents groupes- ratios (énoncé si un groupe de gardien.nes)*

- Nous avons lu et respectons les normes d'admissions exigées par Soccer Québec. ☐

- Nous avons lu et respectons l'offre de services périphériques exigée par Soccer Québec dans ce présent document. ☐ *Insérer les services périphériques que vous désirez offrir*

Paramètres de périodisation

- Nous avons lu et respectons la planification annuelle exigée par Soccer Québec dans ce présent document. ☐ *Insérer votre modèle de communication qui sera mis en place avec les différents partenaires afin de respecter les paramètres de la planification.*

Nous avons rencontré et fait signer l'entente entre les clubs et ARS en lien avec la périodisation. ☐ (Insérer l'entente)

- Nous avons lu et respectons l'offre de formation continue exigée par Soccer Québec ☐ *Insérer des idées de formation continue que vous désirez avoir*

Engagement et rôle de l'ARS (l'organisme sportif affilié)

- Nous avons lu et nous sommes en accord avec le rôle de l'ARS ☐
- Nous avons lu et nous sommes en accord avec les exigences de la gestion technique et administrative tel que présentées par Soccer Québec dans ce présent document. ☐
- Nous avons lu et nous sommes en accord avec les exigences de la gestion académique tel que présentées par Soccer Québec dans ce présent document. ☐

EN FOI DE QUOI, les parties ont signées la présente entente

Pour L'ORGANISME SPORTIF AFFILIÉ	
PRÉSIDENT.E	RESPONSABLE SE ou DTR
Prénom Nom	Prénom Nom
Signature	Signature
Date	Date

Document à fournir dans 1 même courriel :

- Planification annuelle incluant 1 microcycle priorité club et 1 priorité S-É
- Liste des éducateurs.trices (formulaire SQ)
- Un exemple de Bilan (PDF ou Excel)
- La liste des élèves provenant de l'École et incluant les informations demandées par Soccer Québec

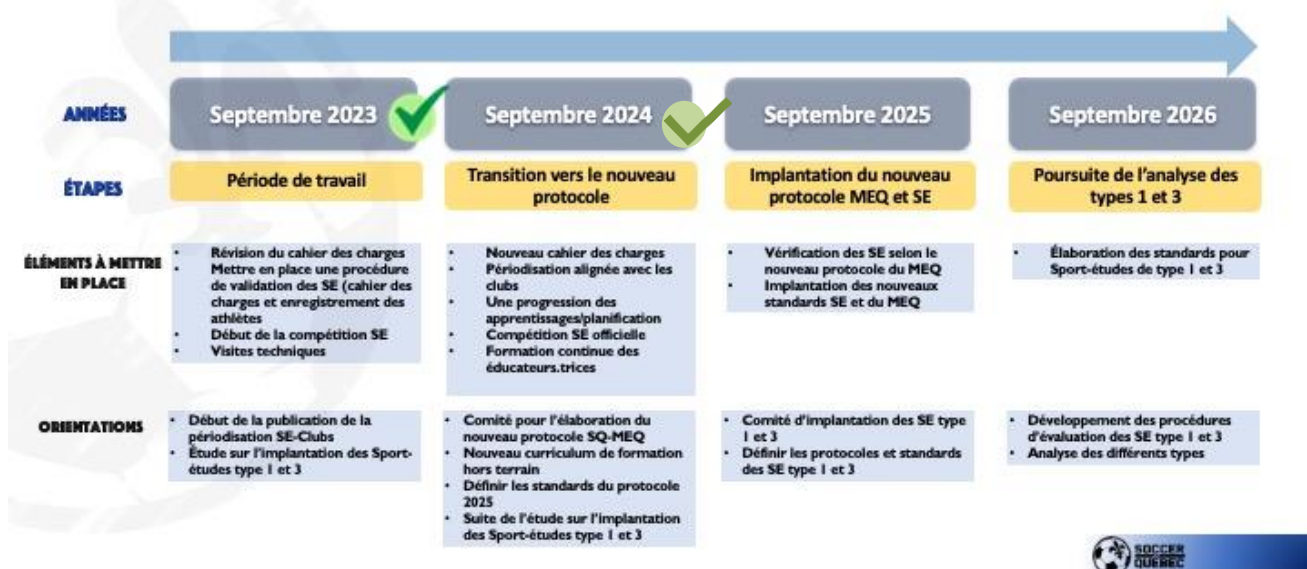
Boîte à outils

TECH TEAM - BOÎTE À OUTILS - Tous les documents

- Protocole quand un élève est expulsé
- Bilan de l'évolution de l'athlète
- Contrat d'engagement
- Contrat entre ARS et club
- ARS n'a plus de SE
- Protocole des blessures
- Plan technique
- Outil pour la périodisation

Ligne du temps

Implantation Sport-Étude 2.0



PRIORITÉS 2025

Plan stratégique Sport-études



- Une meilleure périodisation
 - Communication avec les clubs
 - Signer l'entente avec les clubs
- Une meilleure valorisation du programme (relation et visibilité)
 - En lien avec les programmes élités provinciaux
 - Détection
 - Plan de visibilité et communication
 - La rentrée des athlètes
 - Les logos
 - La ligue
 - Les activités

